

Règlement des Courses Nature de BUZANCY
« LA BUZANTRAIL »
Le Vendredi 01 Novembre 2019

La SOS BUZANCY (club de football de BUZANCY) organise en collaboration avec l'association du Jumelage BUZANCY/ELLENBACH et la commune de BUZANCY, le Vendredi 01 Novembre 2019, la Deuxième édition de la « BUZANTRAIL »

1/Description

Deux courses sont proposées, une première sur une distance d'environ 08 Kilomètres et la seconde d'environ 14 kilomètres, sur un parcours balisé et dont les chemins sont ouverts au public.

Epreuves chronométrées ouvertes aux coureurs nés en 2003 ou avant.

Tout participant au trail s'engage à respecter le parcours (08 ou 14) dans sa totalité.

Le retrait des dossards se fait à la salle des fêtes de BUZANCY à partir de 08 heures 30. (pré-inscription possible par le biais du site : www.ledossard.com ou encore par réservation téléphonique au n° 06/86/04/18/95 et bien entendu l'inscription possible sur place le jour de la course)

Départ : Rue Dom Mabillon à BUZANCY (08) juste derrière le magasin PROXI à 10 heures 00.

Arrivée : Rue Mahomet devant le pôle scolaire de BUZANCY (08)

Résultats/Récompenses à partir de 13 heures 30 à la salle des fêtes de BUZANCY (rue de la gare)

2/Inscriptions / Conditions d'admission

Droits d'engagement jusqu'au lundi 29/10/2019 inclus :

08 Euros pour la course de 08 kilomètres

10 Euros pour la course de 14 kilomètres

le jour de la course (le 01 Novembre 2019)

10 Euros pour la course de 08 kilomètres

12 Euros pour la course de 14 kilomètres

Un Cadeau et une boisson sont offerts aux participants.

Paiement : Par le biais d'un site spécialisé et sécurisé (pré-inscription) sur le site www.ledossard.com **jusqu'au mercredi 30/10/2019 inclus :**

ou sur place en espèces ou par chèque libellé à l'ordre « SOS BUZANCY » (bulletin d'inscription à renseigner.

Renseignements auprès de : labuzantrail@gmail.com

Conditions : Licence FFA-UFOLEP- ou Certificat médical de moins d'un an comportant obligatoirement la mention « non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition » pour les coureurs non licenciés (le dit certificat ou sa copie sera conservé par les organisateurs)

3/ Dossards

Le dossard porté par le coureur devra être visible , porté devant et ne pas être plié.

Il y aura deux modèles de dossards pour différencier les deux distances à savoir le 08 kms et le 14 kms.

4/ Parcours et Ravitaillement :

Chaque parcours ne comporte qu'une seule boucle.

Une signalisation temporaire se mise en place par flechage, marquage, balisage par rubalise et barrières. Présence sur le parcours de signaleurs.

Une personne de l'organisation assurera la fermeture du parcours après le passage du dernier coureur et ce pour les deux distances proposées.

1 Ravitaillement est prévu à mi-parcours sur le 08 Kilomètres.

2 Ravitaillements en liquide sont prévus sur le parcours de 14 kilomètres (environ au 5ème et 10 kms) ainsi qu'à l'arrivée ou un ravitaillement en solide et liquide sera à la disposition des participants.

5/ Après course et Récompenses :

Chaque coureur à l'arrivée pourra bénéficier d'une collation en liquide et en solide (juste après avoir passé la ligne d'arrivée)

Un classement sera diffusé respectivement pour chaque course.

La remise des récompenses (paniers garnis) se fera dans la salle des fêtes de BUZANCY (08), à partir de 13 heures 30.

La présence des participants récompensés est obligatoire. En cas d'absence, les prix seront acquis par l'organisation. Il n'y a pas de cumul de résultats.

6/ Assistance des coureurs :

Aucune aide extérieure n'est autorisée – Accompagnement vélo interdit.

7/ Environnement :

Les organisateurs attirent l'attention des coureurs sur le respect :

de l'environnement et de la nature

des bénévoles et des riverains

Interdiction de jeter des déchets sur la voie publique ou sur le parcours.

Tout participant aux différentes épreuves, **surpris à jeter des papiers ou tout autres déchets**, faisant preuve d'anti-sportivité ou manquant de respect aux bénévoles, sera rappelé à l'ordre et pourra être disqualifié en cas de récidive et devra rejoindre l'arrivée par ses propres moyens. Aucune réclamation ne sera acceptée.

8/ Assurance :

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile auprès de AXA Assurances à CHARLEVILLE MEZIERES (08).

Les licenciés sont couverts par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement auprès de toute compagnie d'assurance de leur choix, à titre individuel.

Les Organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas d'accident ou de vols dont les concurrents pourraient être victimes lors de la participation à cette épreuve.

9/ Droit à l'image et protection de la vie personnelle :

Droit à l'image : Les participants autorisent les organisateurs, les ayants droits et ou les partenaires à utiliser les images fixes et les vidéos sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la manifestation, sur tous les supports, y compris les documents promotionnels et ou publicitaires.

Protection de la vie personnelle : L'organisation informe les participants que les résultats des deux épreuves pourront être publiés sur le site internet de la FFA et ou du CDCHS08 .

10/ Modifications / Annulation

En cas de mauvais temps ou de toute autre condition pouvant nuire à la sécurité des participants, l'organisation et l'équipe médicale se réservent le droit de modifier ou d'annuler une ou plusieurs épreuves. Aucun remboursement ne sera alors effectué. Sur présentation d'un justificatif médical, un remboursement du montant de l'inscription pourra être éligible.

11/ Equipement (recommandations)

Chaque participant s'équipera en fonction de la météo. Les chaussures de type trail sur les épreuves chronométrées sont fortement conseillées. Une réserve d'eau de type bidon ou poche à eau est vivement conseillée sur les épreuves de trail

12/ Sécurité et Assistance médicale

La sécurité est assurée par des signaleurs mis en place par l'organisation qui veillent à la sécurité des concurrents et au bon fonctionnement de l'épreuve. L'assistance médicale est assurée par un médecin ou infirmier. Chaque participant se doit de signaler un coureur en détresse à l'assistance médicale ou aux signaleurs présents sur le parcours.

13 / Anti dopage

Un local anti dopage opérationnel sera mis à la disposition dans les locaux du stade de football de BUZANCY .

L'Organisation de la Course
La SOS BUZANCY